

.../...

au niveau de la région et de la plupart des départements. Ce n'est pas comme en Irlande, où s'est mise en place une véritable démarche marketing, qui s'inscrit dans le cadre d'une politique cohérente. L'amateur de pêche y dispose de toutes les informations sur les spots de pêche, les possibilités d'hébergement, etc. La France n'a rien à envier à l'Irlande au niveau de la richesse halieutique et de son littoral mais elle n'a toujours pas de stratégie vis-à-vis de ce potentiel. On en est encore à l'âge de pierre et c'est assez incompréhensible.

Cela s'explique peut-être aussi par l'existence de certains freins, comme la place dans les ports, par exemple...

La disponibilité des places dans les ports est effectivement un gros problème et un facteur réellement limitant pour le développement de la plaisance. Mais les gens s'adaptent : on voit de plus en plus de personnes s'équiper d'embarcations légères pour pêcher, tractées sur remorque. Elles utilisent les infrastructures portuaires comme les autres usagers mais ne participent ni à leur financement ni à leur entretien. Les pouvoirs publics et les gestionnaires de ports devraient à réfléchir à cette question, l'idée de base étant que chacun doit participer proportionnellement aux services qu'il utilise. La réflexion sur les ports ne s'arrête cependant pas à cet épiphénomène. Tous les ports de plaisance ne sont pas forcément bien gérés au niveau des places, avec de nombreux bateaux ventouses. Au-delà des gains possibles sur les structures existantes, il faut aussi envisager le développement des ports, notamment des ports à sec. Il n'est pas, pour l'instant, à la hauteur de ce qu'on aurait pu espérer. D'autres pistes existent et on peut penser, même si c'est un sujet qui fâche, à une possible réaffectation de certains ports de pêche. Il y a, dans certains cas, au moins une adaptation à faire. Si la pêche décline et que la plaisance se développe, il est logique que certains réequipements se fassent. C'est ce à quoi on risque d'assister dans les années à venir.

Le développement de la pêche plaisance peut-il se résumer à une simple évolution numérique ou correspond-il à un changement d'approche de ce loisir ?

Il y a une quinzaine d'années, c'était principalement une activité de gens âgés, habitant sur le littoral. Les résultats du sondage que nous avons récemment effectué (lire page 21) nous ont surpris. À l'exclusion des enfants et des plus de 65 ans, la pêche plaisance concerne toutes les tranches d'âge et il y a autant de jeunes que de vieux. Toutes les catégories socioprofessionnelles sont représentées. L'image de la pêche plaisance, elle-même, a changé en se démocratisant. C'est devenu un loisir moderne, dynamique mais qui reste assez abordable. Tout cela se retrouve dans l'évolution des bateaux. Parallèlement, l'image plus traditionnelle associée à la mer n'a pas disparu. La plaisance reste toujours un monde de rêve et de liberté. Cette approche explique

aussi en partie les positions de notre fédération, face à ce qui peut porter atteinte à son image et à sa dynamique. Il est clair que la mise en place de permis ou de quotas pour la pêche plaisance ne correspond pas à nos souhaits.

Vous vous sentez tout de même concernés par tout ce qui touche à la gestion et à la protection de la bande côtière ?

Bien évidemment, puisque l'essentiel des activités de pêche récréative se situe dans la bande des 6 milles. Au niveau de la gestion de la ressource, nous avons au fond plus de points communs que de divergences avec les professionnels, même s'il existe quelques dossiers épineux. Mais la problématique de la gestion et de la protection de la bande côtière est beaucoup plus large. Les boues de dragage ou les lèchers d'eau douce constituent pour nous un dossier important. En Bretagne, par exemple, on sait qu'à peu près tous les ports de plaisance vont devoir être dévasés dans les années à venir. Les rejets en mer coûtent environ deux fois moins cher que le retraitement à terre mais le dragage n'est pas satisfaisant au regard de l'environnement, quand il

agit de boues contenant des produits toxiques. Comme les pêcheurs professionnels, nous sommes dans ce cas opposés à cette solution.



La pêche plaisance est pratiquée par tous. Aucune tranche d'âge spécifique, ni catégorie socioprofessionnelle n'est particulièrement représentée parmi ses adeptes.

Et sur les parcs marins, la fédération a une position tranchée ?

Elle ne change pas. Nous ne sommes pas contre la mise en place des parcs marins, à condition que la pêche récréative puisse s'exercer dans le cadre réglementaire national en vigueur. Mais, en Bretagne, cela fait maintenant 17 ans qu'on essaye de définir le périmètre et les objectifs du parc marin d'Iroise. C'est quand même un peu honteux. Quand on n'arrive pas à porter un projet, il faut peut-être savoir s'arrêter.

CONSTRUCTEUR DE NAVIRES DE PECHE DEPUIS 1884



CHALUTIER 11 M DC "YOANN - JORDAN"
M. BESSEAU SAINT GILLES CROIX DE VIE

CNB
CHOUAIS EN LAUNAY

BENÉTEAU PÊCHE - Port de l'Herbauillère 85330 Nonmoutier - France

Tel 33 (0) 251 39 15 31 Fax 33 (0) 251 39 13 65

E-mail : es.beneteau@cnb.fr - Internet : www.cnbpro.com